

Explorez CREIL SUD OISE en groupes

Clouterie Rivierre © Florent Perwillé

Excursions
& séjours
2025

Abbatiale Saint-Nicolas © Creil Sud Oise Tourisme

Explorez
CreilSudOise TOURISME

un territoire à explorer

CREIL SUD OISE

Ici on n'arpeute pas des cathédrales multi-centenaires.

On vit la vie de ceux qui en ont taillé les pierres.

Ici, on n'arpeute pas des châteaux majestueux.

On rencontre une famille qui en restaure un.

Ici, on n'arpeute pas les champs de bataille de la Grande Guerre. **On vit la vie d'une famille bourgeoise qui a donné son fils pour cette guerre.**

Ici, on ne monte pas à bord de l'Hermione. **On vit la vie de ceux qui en ont forgé les clous.**

Parce que le territoire Creil Sud Oise ne se devine pas mais s'explore, cette brochure vous propose des formules variées pour passer un moment, une journée ou même un séjour à la rencontre de nos trésors. N'hésitez pas à contacter Brigitte, experte du territoire, qui vous apportera ses bons conseils en fonction de vos envies et de votre budget pour un programme totalement personnalisé. Un interlocuteur unique pour une offre « tout compris ».

Contactez-nous !



Brigitte Pawly, créatrice de séjours en groupe sur-mesure

03 75 19 01 75

brigitte@creilsudoise-tourisme.fr

C'est au SOMMAIRE

p. 4

Repérez-vous

p. 6

Explorez les incontournables

p. 7

Creil, ville surprenante !

p. 8

La pierre qui a construit Paris :
ADN du territoire Creil Sud Oise

p. 9

Savoir-faire ancestraux et
abbatiale remarquable :
bienvenue dans le sud de l'Oise !

p. 10

Laissez-vous conter l'Histoire de
Saint-Maximin

p. 11

D'une histoire à l'autre

p. 12

Croisières au fil de l'Oise

p. 13

Trottez, valsez !

p. 14

Et bien, dansez maintenant !

p. 15

Histoires de pierre

p. 16

Les belles histoires du sud de l'Oise

p. 17

NOUVEAU ! Le talent des brosiers et
tailleurs de pierre

p. 18

Noël gourmand au château

p. 19

Saint-Denis et le sud de l'Oise : le lien
de la pierre, une histoire d'avenir !

p. 20

Les coins secrets

p. 21

Explorez en court-séjour

p. 22

2 jours pour découvrir
Creil Sud Oise

p. 24

Les incontournables
du sud de l'Oise

p. 26

*Explorez avec
votre entreprise*

p. 28

*Conditions générales
et particulières
de vente*

LÉGENDE DES PICTOS P.7 À 25



Infos pratiques



Accessibilité personne à mobilité réduite



Nombre de personnes



Menu



Disponibilité



À noter !



CREIL SUD OISE

SITUÉE DANS LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, DANS L'OISE, À 30 MIN DE PARIS, 1H15 D'AMIENS, 40 MIN DE COMPIÈGNE OU DE PIERREFONDS, 40 MIN DE BEAUVAIS, ET À 15 MIN DE CHANTILLY OU DE SENLIS, **LA DESTINATION CREIL SUD OISE** EST FACILEMENT ACCESSIBLE EN VOITURE, CAR ET TRANSPORT EN COMMUN.



LÉGENDE

 Aéroport	 Office de Tourisme
 Edifice religieux	 Point d'intérêt
 Château	 Restaurant

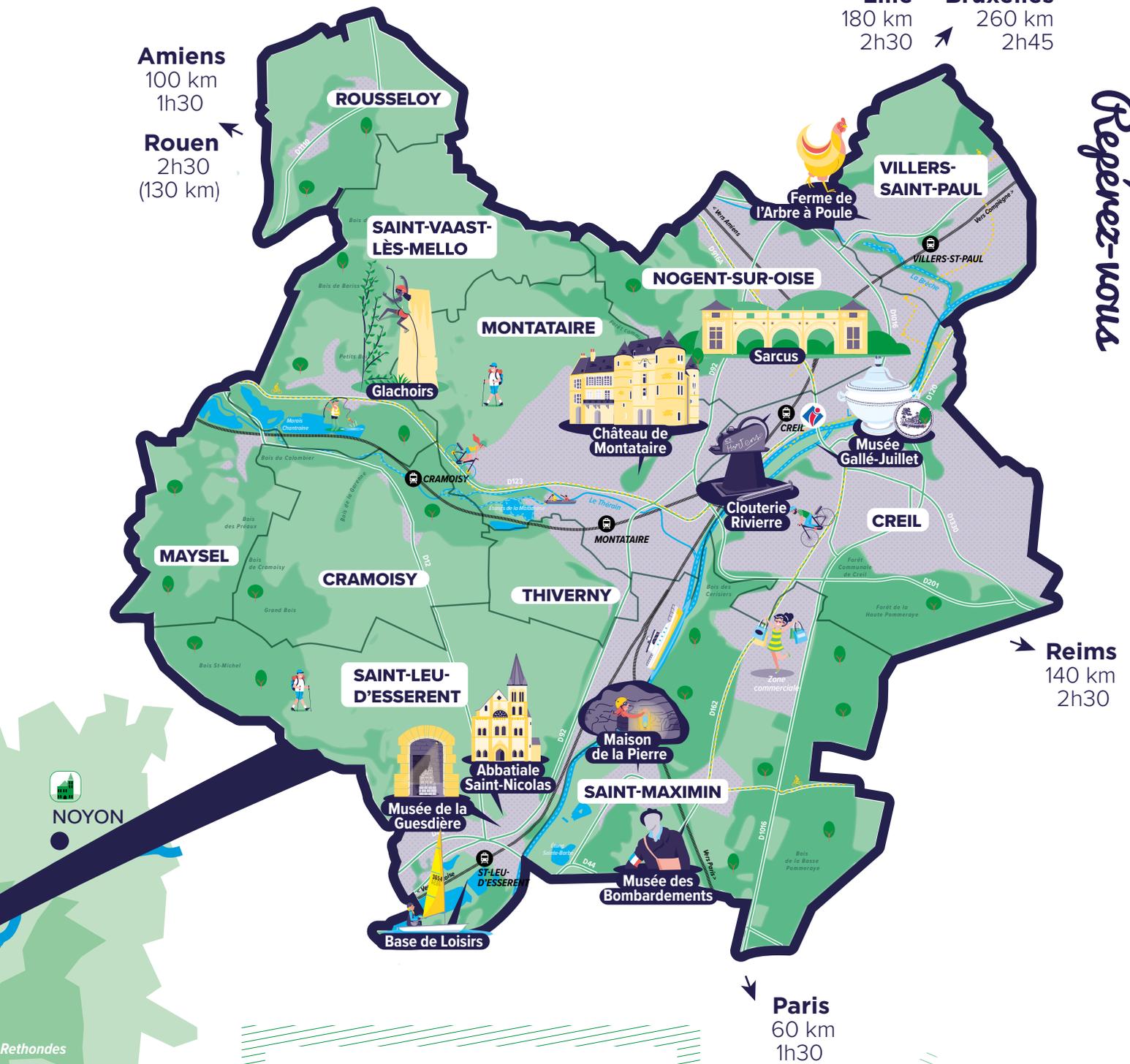


Lille 180 km 2h30
 Bruxelles 260 km 2h45

Amiens 100 km 1h30

Rouen 2h30 (130 km)

Repérez-vous



Reims 140 km 2h30

Paris 60 km 1h30

Comment venir ? (temps de trajet en car)

En autocar, en voiture

- > Paris : 1h30 (60 km)
- > Lille : 2h30 (180 km)
- > Amiens : 1h30 (100 km)
- > Rouen : 2h30 (130 km)
- > Reims : 2h30 (140 km)
- > Bruxelles : 3h45 (260 km)

Autoroutes

- > A1 Sortie n°8 Senlis : 25 min (20 km)
- > A16 Sortie n°14 Beauvais : 45 min (45 km)

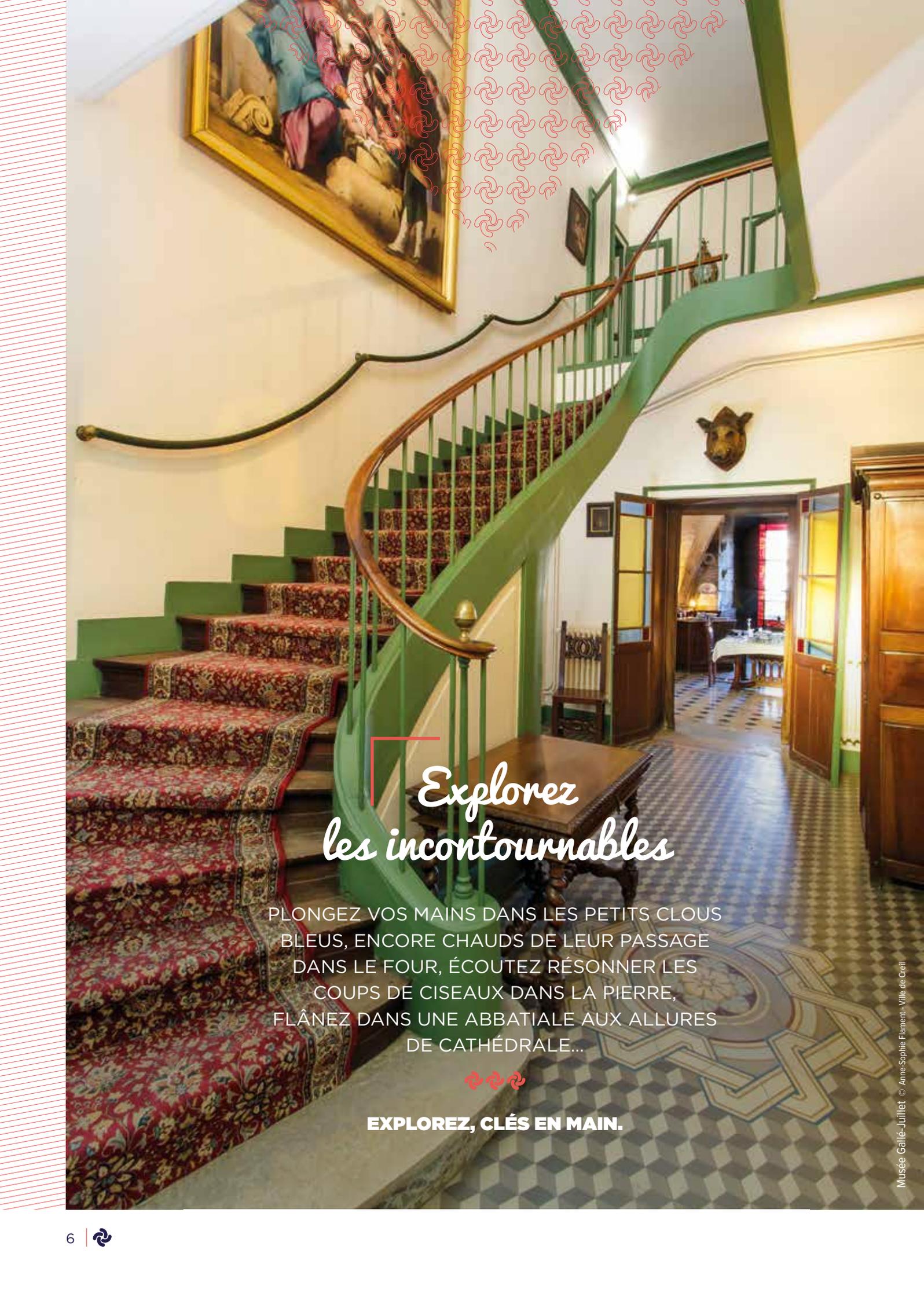
En train

- > Paris - Creil : 30 min (50 trajets / jour)
- > Creil - Villers-Saint-Paul : 3 min
- > Creil - Montataire : 4 min
- > Creil - Saint-Leu-d'Esserent : 6 min

Bon à savoir

Les distances parcourues (en km et en temps de trajet en car) sont précisées à titre indicatif dans le descriptif de chaque programme.

Certains des sites proposés sont accessibles en train depuis Paris : contactez-nous pour un conseil personnalisé en transport en commun + navette locale en autocar ou minibus.



Explorez
les incontournables

PLONGEZ VOS MAINS DANS LES PETITS CLOUS BLEUS, ENCORE CHAUDS DE LEUR PASSAGE DANS LE FOUR, ÉCOUTEZ RÉSONNER LES COUPS DE CISEAUX DANS LA PIERRE, FLÂNEZ DANS UNE ABBATIALE AUX ALLURES DE CATHÉDRALE...



EXPLOREZ, CLÉS EN MAIN.

VOUS SOUHAITEZ **MODIFIER UNE PARTIE DU PROGRAMME** DE CETTE JOURNÉE ? C'EST POSSIBLE !



à partir de
50€
par pers.
(base 21 pers.)

“ Tous les participants sont enchantés de cette journée à Creil et super étonnés de la visite de l'usine Rivierre
Mme Huguette L. de Seine et Marne

Explorez les incontournables

Creil, ville surprenante !

Que reste-t-il du Creil florissant du 19^e siècle ? Une maison bourgeoise pleine de souvenirs et la dernière usine de clous – restée intacte – encore en activité. Nous vous proposons de les découvrir !

10h | Les vestiges d'un château ? Une famille illustre ? Une faïencerie disparue ? **Bienvenue à Creil !** La visite du **Musée Gallé-Juillet** vous plonge dans l'histoire intime de cette famille du même nom qui a légué à la commune sa maison laissée intacte depuis le 19^e siècle. Vos guides vous embarquent à la rencontre **des objets du quotidien, des souvenirs personnels et des objets d'art** conservés par cette famille qui a souhaité les transmettre aux générations futures. **Un voyage hors du temps pour remplir votre « boîte à souvenirs »...**

Avant de quitter Creil, la **Maison de la Faïence** vous présente ses collections de **faïences fines** et l'histoire de cette célèbre manufacture de Creil/Montereau.

12h30 | Vous êtes accueillis dans un de nos restaurants partenaires pour un **déjeuner entre amis**.

15h | **2 800** : c'est le nombre impressionnant de références de clous que vous propose la **Clouterie Rivierre de Creil !** La visite de cette usine toujours en activité – **la seule en Europe** – est une expérience inédite conduite par Justine, passionnée par le lieu et ceux qui y travaillent. **Les lieux, inchangés depuis 130 ans, nous évoquent l'œuvre de Zola** et servent parfois de décors pour le cinéma. Vous y vivez une expérience d'échanges avec votre guide et les ouvriers : vous ne regarderez plus un clou de la même manière...

17h | Fin du voyage – retour dans votre région



Ce tarif comprend :

les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ vin, eau et café)

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

- > **À Creil**
- > 2 km de trajet en car
- > Programme réalisable à pied depuis la gare SNCF de Creil (3,6 km de trajet)



INFOS PRATIQUES

- 15 à 50 personnes
- Mercredi, jeudi, vendredi
- Musée Gallé-Juillet et Maison de la Faïence non accessibles – Clouterie partiellement
- Chaussures fermées **obligatoires** pour la visite de l'usine
- De 15 à 20 personnes : tarif à partir de **53,50 €** par pers.



Et au menu ?

Exemple de menu

- Kir vin blanc
- ou cocktail sans alcool
- Aumônière de gésiers de volaille aux petits légumes
- Pavé de cabillaud au beurre blanc
- Tourbillon poire - caramel
- ¼ de vin, eau, café ou thé

VOUS SOUHAITEZ **MODIFIER UNE PARTIE DU PROGRAMME** DE CETTE JOURNÉE ? C'EST POSSIBLE !



à partir de
48€
par pers.
(base 20 pers.)

“ Nous avons particulièrement apprécié la visite du château, le succulent déjeuner et la très bonne ambiance
Mme Marie-Ange C. d'Ezanville

La pierre qui a construit Paris

La pierre, ADN du territoire Creil Sud Oise, est le fil conducteur de cette journée à la rencontre des bâtisseurs et de leur histoire.

10h | Découverte d'un château, d'une histoire et de vos hôtes !

Oyez oyez ! Partez à la découverte du **château de Montataire** et de son histoire singulière qui vous est contée par vos hôtes **François-Xavier** et **Marie-Astrid**, ses propriétaires. Ils vous entraînent dans leur univers passionnant ! C'est une **rencontre inoubliable**, riche d'échanges historiques et anecdotiques sur cet **édifice emblématique de la région** qui ne vous laissera pas indifférent.

12h30 | La salle d'armes du château vous ouvre ses portes pour le déjeuner !

15h30 | D'où proviennent toutes ces pierres qui constituent nos châteaux, nos églises, nos maisons ? De l'Oise en partie et des **carrières de Saint-Maximin** en particulier, qui sont devenues, depuis le 16^e siècle, essentielles pour la construction de grands monuments tel que **l'Opéra Garnier, le Pont Neuf, les immeubles Haussmanniens** ou encore **Les Invalides...** Et ce n'est pas fini puisqu'aujourd'hui encore, la pierre du sud de l'Oise sert à la restauration de Notre-Dame !

Que l'exploration de la **Maison de la Pierre du sud de l'Oise** commence ! Votre guide vous emmène dans la carrière souterraine et vous raconte l'histoire de ces tailleurs de pierre : leur vie à 15 mètres sous terre et les étapes techniques de leur dur labeur.

17h | Fin du voyage – retour dans votre région



Ce tarif comprend : les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ vin, eau et café)

Ce tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

> **À Montataire et Saint-Maximin**

> 9 km

> 15 min de trajet en car



INFOS PRATIQUES

20 à 65 personnes

Tous les jours sauf lundi

Château non accessible aux personnes à mobilité réduite

Prévoir des chaussures fermées et des vêtements chauds pour la carrière souterraine



Et au menu ?

Exemple de menu
Coupe de Saumur
Terrine océane
Porc sauce Madère
Crème brûlée
Vin et café ou thé



VOUS SOUHAITEZ **MODIFIER UNE PARTIE DU PROGRAMME** DE CETTE JOURNÉE ? C'EST POSSIBLE !



à partir de
49,50€
par pers.
(base 20 pers.)

Les prestations nous ont donné envie de revenir dans l'Oise pour de nouvelles découvertes
Mr Lucien B. du Val d'Oise

© Creil Sud Oise Tourisme

Savoir-faire ancestraux et abbatale remarquable

Une journée variée pour admirer le savoir-faire ancien du tabletier ou du brossier et s'extasier à l'abbatale de Saint-Leu-d'Esserent.

9h30 | C'est l'histoire d'une industrie florissante du 19^e siècle que l'on vous raconte au **Musée de la Nacre et de la Tabletterie de Méru** : la vie de ses ouvriers, leur **savoir-faire unique de boutonnières, de tabletiers** travaillant les précieuses nacres et autres matières nobles. Les **machines d'antan** sont de nouveau en mouvement et vous vivez, le temps d'une visite, la vie de ces artistes d'autrefois.

OU Découvrez le **Moulin Brosserie de Saint-Félix** et ses ateliers de fabrication intacts depuis le 19^e siècle qui vous plongent immédiatement dans l'ambiance d'antan. Gilles vous transmet avec plaisir son amour pour le lieu et son admiration pour ces **machines**, ces **outils**, ces **brossiers** dont la présence semble encore imprégner le moulin. Une visite au fil de l'eau...

12h30 | Vous êtes accueillis au restaurant « **Campanile** » de **Villers Saint-Paul** pour un **déjeuner entre amis**.

15h | Sa silhouette singulière attire votre regard dès votre arrivée à **Saint-Leu-d'Esserent** : cette abbatale – qui d'ailleurs n'en est pas une – est un **site clunisien** et un beau témoignage architectural du **passage de l'art roman à l'art gothique**. Vos guides vous emmènent également à la « **cave Banvin** » (12^e siècle) où les moines de l'Ordre de Cluny stockaient et vendaient leur vin.

17h | Fin du voyage – retour dans votre région.



Ce tarif comprend :

les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ vin, eau et café)

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

> À **Méru ou Saint-Félix et Saint-Leu-d'Esserent**

> 40 km

> 1h de trajet en car



INFOS PRATIQUES



20 à 50 personnes



Tous les jours sauf le mardi en période scolaire (d'avril à octobre pour le moulin-brosserie)



Lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite (sauf cave Banvin)



Visite de l'abbatale sous réserve de cérémonie religieuse



Et au menu ?

Exemple de menu

Kir vin blanc

Assiette de charcuteries

Pavé de saumon et risotto aux champignons

Tartelette Tatin

¼ de vin et café

Explorez les incontournables

VOUS SOUHAITEZ **MODIFIER UNE PARTIE DU PROGRAMME** DE CETTE JOURNÉE ? C'EST POSSIBLE !



© Smellinckx - Oise Tourisme

© Creil Sud Oise Tourisme

à partir de
47€
par pers.
(base 20 pers.)

FF Tout était parfait. Les visites intéressantes et les guides très compétents.
Mr Michel F. de Parmain

Laissez-vous conter l'Histoire de Saint-Maximin

Une journée pour découvrir 2 pans de l'histoire du village par la visite de 2 lieux emblématiques : la Maison de la Pierre du sud de l'Oise et le Musée des bombardements.

10h | **D'où proviennent toutes ces pierres qui constituent nos châteaux, nos églises, nos maisons ?** De l'Oise en partie et des **carrières de Saint-Maximin** en particulier, qui sont devenues, depuis le 16^e siècle, essentielles pour la construction de grands monuments tel que **l'Opéra Garnier, le Pont Neuf, les immeubles Haussmanniens** ou encore **Les Invalides...** Que l'exploration de la **Maison de la Pierre du sud de l'Oise** commence ! Votre guide vous emmène dans la carrière souterraine et vous raconte l'histoire de ces tailleurs de pierre : leur vie à 15 mètres sous terre et les étapes techniques de leur dur labeur.

12h15 | Vous déjeunez au « **Séson** » de **Nogent-sur-Oise**.

15h | Continuez le voyage par une **visite guidée du Musée des bombardements** : installé dans les caves en pierre d'une bâtisse ayant servi d'abri aux Saint-Maximinois pendant la 2nde guerre mondiale, il présente de nombreux **objets, vestiges d'avions et documents** liés à cette période et collectés par Gérard marqué par le crash d'un avion sur sa commune en 1943. Écoutez Daniel, guide du musée, vous raconter **l'histoire de sa ville marquée à jamais**.

Nouveau ! Prolongez votre découverte de St-Maximin par une visite guidée historique du village, rasé à 95% en 1944 (visite audioguidée pour 30 pers max.) et découvrez comment les habitants se sont unis pour reconstruire leur ville !

17h | Fin du voyage - retour dans votre région.



Ce tarif comprend : Ce tarif comprend : les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ vin, eau et café)

Ce tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

> **À Saint-Maximin et Nogent-sur-Oise**

> 20 km

> 30 mn de trajet en car



INFOS PRATIQUES

20 à 50 personnes

Tous les jours sauf lundi

Musée des bombardements non accessible aux personnes à mobilité réduite

Prévoir des chaussures fermées et des vêtements chauds pour la carrière souterraine
Supplément visite guidée du village : 5€ par personne



Et au menu ?

Exemple de menu

Kir vin blanc

Pâté en croûte Richelieu

Pavé de saumon bio avec peau, sauce du chef, riz et poêlée de légumes

Entremet chocolat

¼ de vin, eau et café

VOUS SOUHAITEZ **MODIFIER UNE PARTIE DU PROGRAMME** DE CETTE JOURNÉE ? C'EST POSSIBLE !



à partir de
60€
par pers.
(base 30 pers.)

“ L’abbaye et ses jardins sont fabuleux, le repas excellent !
Mme Chantal B. du Val d’Oise

Explorez les incontournables

D'une histoire à l'autre

Une journée de rencontres : celle de passionnés qui rendent hommage à l'ingéniosité des techniciens du 17^e siècle, concepteurs d'une incroyable installation hydraulique à Chantilly et celle des guides de l'Abbaye de Royaumont qui vous diront tout de cet ensemble fondé par le jeune Saint-Louis.

10h | Visite guidée du Pavillon de Manse à Chantilly : vous commencez votre journée à la découverte des installations qui alimentaient en eau les fontaines du célèbre château de Chantilly. Parcourez ce lieu revenu à la vie grâce à la persévérance de quelques passionnés : ces **machines hydrauliques sont uniques !**

12h | Le cadre prestigieux de l'Abbaye de Royaumont vous propose son menu de saison « saveur du potager » : plaisir des papilles et plaisir des yeux.

15h | Votre après-midi est consacré à la visite guidée de **l'Abbaye de Royaumont**. Cet ensemble fondé en 1228 par le jeune Saint-Louis (qui hante encore ces lieux...) vous surprend par l'ampleur des bâtiments présentés à la visite : **cloître, galeries, réfectoire gothique, jardins,...** laissez-vous emporter par votre guide... Royaumont n'aura plus de secrets pour vous !

17h | Fin du voyage - retour dans votre région



Ce tarif comprend :

les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (¼ vin, eau et café)

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

- > **À Chantilly et Royaumont**
- > 11 km
- > 20 mn de trajet en car



INFOS PRATIQUES

- 20 à 65 personnes
- Du lundi au samedi (dimanche : nous consulter)
- Non accessible aux personnes à mobilité réduite
- Supplément kir vin blanc : 6€ par personne



Et au menu ?

Exemple de menu

- Panna cotta de brocolis et herbes à l'huile fumée
- Parmentier de canard confit, jus au miel et légumes grillés du soleil
- Tartelette aux fraises
- ¼ de vin et café ou thé

Croisières au fil de l'Oise



Envie de détente au fil de l'eau ? Embarquez pour une balade sur l'Oise ! Une croisière découverte, un déjeuner à bord ? Au départ de Creil, de Saint-Leu-d'Esserent ou d'ailleurs, laissez-vous embarquer pour un voyage paisible et rafraichissant sur la rivière Oise.

Si vous souhaitez prolonger l'expérience, vous pouvez compléter votre journée par la visite d'autres lieux du territoire (à choisir parmi les propositions de ce catalogue). Nous vous concoctons un programme « sur-mesure » !



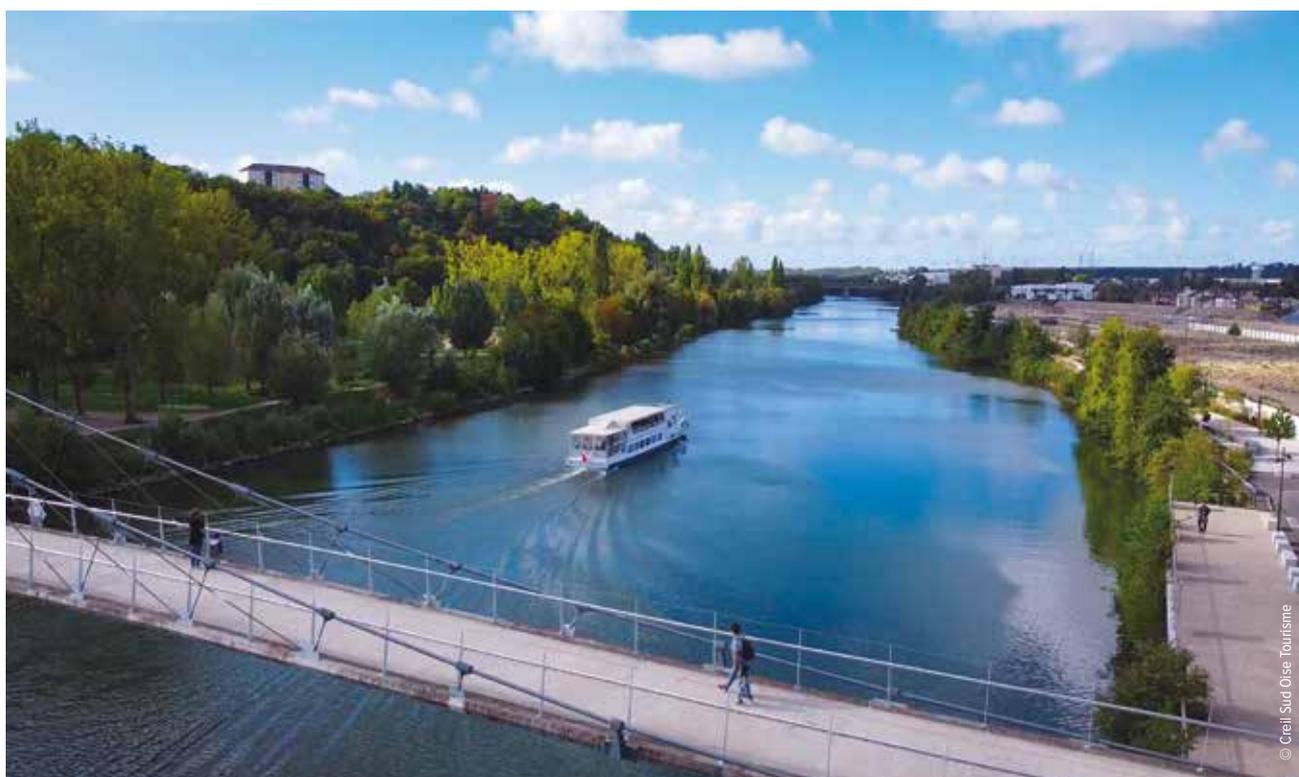
DATES ET CONDITIONS 2025 SUR DEMANDE :

03 75 19 01 75

brigitte@creilsudoise-tourisme.fr



Borne kilométrique de la rivière Oise à Saint-Leu-d'Esserent
© Creil Sud Oise Tourisme



VOUS SOUHAITEZ **MODIFIER UNE PARTIE DU PROGRAMME** DE CETTE JOURNÉE ? C'EST POSSIBLE !



Explorez les incontournables

Trottez, valsez !

Il est temps de s'amuser ! Après la visite du très original « Musée du cheval de trait » en matinée, en piste pour un déjeuner dansant dans une ambiance festive !

10h | Que trouve-t-on au **Musée du cheval de trait** ? Des chevaux bien sûr mais pas seulement ! Ce ne sont pas moins de **80 voitures hippomobiles** collectionnées, chinées au fil des années par des passionnés, que vous découvrirez lors de cette visite. Voitures de prestige, de commerce, attelages agricoles : **on vous raconte leur histoire** et celle de ceux qui les ont utilisées.

Expérience inoubliable : on vous propose **d'embarquer à bord d'une pauline** (calèche de grande capacité) tractée par des chevaux de trait de race boulonnaise ou bien du nord pour une **promenade bucolique dans la campagne**. Laissez-vous bercer par le bruit des immenses roues cerclées de fer...

12h30 | Nul besoin de reprendre le car : **vous déjeunez sur place !**

Et l'après-midi se poursuit dans une **ambiance festive et musicale** et au rythme des discussions amicales. Ambiance conviviale garantie !

17h | Fin de votre journée



Ce tarif comprend :

la visite guidée, le droit d'entrée, l'animation dansante, le déjeuner (entrée, trou normand, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ de vin, eau et café)

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner.



Se repérer !

> **À Sacy-le-Grand**

> Pas de déplacement dans la journée



INFOS PRATIQUES

30 à 120 personnes

Mardi et mercredi

Accessible sauf pour la promenade en Pauline



Et au menu ?

Exemple de menu

Kir vin blanc cassis ou cocktail de jus de fruits
Rillettes de maquereaux et ses toasts
Paleron de bœuf confit sauce marchand de vin
Pointe de Brie
Tartelette au citron meringuée
Vin et café

VOUS SOUHAITEZ **MODIFIER UNE PARTIE DU PROGRAMME** DE CETTE JOURNÉE ? C'EST POSSIBLE !



à partir de
45€
par pers.
(base 30 pers.)

Et bien, dansez maintenant !

Le berceau historique de l'École des Arts et Métiers vous accueille à Liancourt pour découvrir le monde de l'ingénierie, l'histoire des élèves de l'école d'apprentis, de leurs traditions et de leurs outils. Nous vous proposons de prolonger cette visite par un déjeuner dansant à la « Guinguette des pêcheurs » de Rieux.

10h | La journée commence par la visite guidée de la **Fondation des Arts et Métiers sous la conduite d'Evelyne, guide passionnée du musée.**

Le musée retrace aussi la vie du duc de la Rochefoucauld, fondateur de cette école.

12h30 | Votre journée se poursuit par un **déjeuner et un après-midi dansant à « La Guinguette des pêcheurs »** au son de l'accordéon sur les bords de l'Oise.

Laissez-vous séduire par ce cadre convivial et retrouver les sensations d'antan ! Ambiance festive garantie !

17h30 | Fin de votre journée



Ce tarif comprend :

la visite guidée, le droit d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, fromage, dessert) boissons comprises (apéritif, 1/4 de vin, eau et café), l'animation dansante

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

- > **À Liancourt et Rieux**
- > 6 km
- > 10 mn de trajet en car



INFOS PRATIQUES

- 30 à 50 personnes
- Tous les jours sauf mardi et jeudi
- Non accessible aux personnes à mobilité réduite



Et au menu ?

Exemple de menu

- Kir de bienvenue ou soft
- Assiette du sud-ouest
- Sauté de porc aux poivrons et chorizo
- Fromage et salade
- Fondant aux pommes
- Vin et café

VOUS SOUHAITEZ **MODIFIER UNE PARTIE DU PROGRAMME** DE CETTE JOURNÉE ? C'EST POSSIBLE !

Explorez les incontournables



“ Belle découverte de la carrière de Saint-Maximin !
Mme Claudine P. de Montreuil

à partir de **48,50€**
par pers.
(base 20 pers.)

Histoires de pierre

De la Maison de la Pierre du sud de l'Oise au Musée de la Mémoire des Murs, la pierre a de nombreuses histoires à nous raconter... Touchez, observez, écoutez : c'est un voyage sensoriel que nous vous proposons.

10h | D'où proviennent toutes ces pierres qui constituent nos châteaux, nos églises, nos maisons ? De l'Oise en partie et des carrières de Saint-Maximin en particulier, qui sont devenues, depuis le 16^e siècle, essentielles pour la construction de grands monuments tel que l'Opéra Garnier, le Pont Neuf, les immeubles Haussmanniens ou encore Les Invalides... Et ce n'est pas fini puisqu'aujourd'hui encore, la pierre du sud de l'Oise sert à la restauration de Notre-Dame ! Que l'exploration de la **Maison de la Pierre du sud de l'Oise** commence ! Votre guide vous emmène dans la carrière souterraine et vous raconte l'histoire de ces tailleurs de pierre : leur vie à 15 mètres sous terre et les étapes techniques de leur dur labeur.

12h | Vous êtes accueillis au restaurant **Séson (Nogent-sur-Oise)** pour un déjeuner entre amis.

15h | L'après-midi est consacré à la visite guidée de l'insolite **Musée de la Mémoire des Murs** né de la passion d'un seul homme pour les graffitis. C'est une **collection unique en Europe** de 3 500 moulages de la préhistoire au début du 20^e siècle collectés par Serge Ramond en provenance de **carrières, de châteaux, d'églises, de cachots**... Laissez-vous surprendre !

17h | Fin du voyage - retour dans votre région



Ce tarif comprend :

les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ de vin, eau et café).

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner.



Se repérer !

- > **À Saint-Maximin et Verneuil-en-Halatte**
- > 10 km
- > 15 mn de trajet en car



INFOS PRATIQUES

- 20 à 50 personnes
- Mercredi, samedi et dimanche
- Non accessible pour le Musée de la Mémoire des murs



Et au menu ?

Exemple de menu

- Kir vin blanc
- Tartare de saumon
- Suprême de volaille, sauce du chef, gratin dauphinois et poêlée de légumes
- Entremet chocolat
- ¼ de vin, eau et café

VOUS SOUHAITEZ **MODIFIER UNE PARTIE DU PROGRAMME** DE CETTE JOURNÉE ? C'EST POSSIBLE !



© Florent Perville Oise Tourisme

© CCPDH

Il n'y a vraiment rien à redire : nos adhérents étaient très heureux de cette journée !
Mme Chantal S. de Seine Saint-Denis

Les belles histoires du sud de l'Oise

Une journée de découverte(s) qui vous mène de l'Abbaye royale du Moncel et ses majestueux bâtiments moyenâgeux incroyablement bien conservés à une brasserie locale dont les artisans vous diront tout - ou presque - de leurs secrets de fabrication.

10h | Commencez cette journée par la visite de l'**Abbaye royale du Moncel à Pontpoint**, fondée il y a 700 ans par le dernier roi des Capétiens : Philippe Le Bel. Dès le portail passé, vous serez surpris par la sérénité des lieux. Salle capitulaire, cloître, salle des charpentes, celliers voûtés sont autant de **témoignages de la vie au Moyen âge** de ce lieu occupé par des sœurs Clarisse durant quatre siècles.

12h15 | Vous déjeunez dans la très belle salle de « l'Orangerie de Vilette »

15h | « **Gustave** » est le nom de la bière fabriquée à la brasserie « **Au cœur du Malt** » de Verneuil-en-Halatte. Venez découvrir les secrets de sa fabrication par les gestes précis du maître-brasseur et les recettes à base d'eau, de houblon et de malt pur. Pour conclure cette journée, nous vous proposons **un moment convivial de dégustation de cette bière autour d'une planche « charcuterie et fromage »** (planche en option : + 8 € par personne)

17h | Fin du voyage - retour dans votre région



Ce tarif comprend :

les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, fromage, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ de vin, eau et café).

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner.



Se repérer !

- > **À Pontpoint et Verneuil-en-Halatte**
- > 25 km
- > 25 mn de trajet en car



INFOS PRATIQUES

- 20 à 50 personnes
- Du lundi au vendredi
- Non accessible à l'Abbaye



Et au menu ?

Exemple de menu

- Kir
- Assiette de charcuterie
- Escalope de poulet à la normande
- Assiette de fromages
- Tarte aux pommes
- ¼ de vin - Eau - Café / Thé

VOUS SOUHAITEZ **MODIFIER UNE PARTIE DU PROGRAMME** DE CETTE JOURNÉE ? C'EST POSSIBLE !

Explorez les incontournables



Le talent des broisseurs et tailleurs de pierre

Une journée à la découverte du très ancien « Moulin de Saint-Félix » et sa tradition broissière et celle de la surprenante Abbatale de Saint- Leu d'Esserent aux dimensions dignes d'une cathédrale !

9h30 | C'est grâce au Thérain – rivière traversant l'Oise – que de **nombreux moulins** se sont construits dans notre région et celui de Saint-Félix existe depuis le 16^e siècle ! Les ateliers de **fabrication des brosses**, intacts depuis le 19^e siècle, vous plongent immédiatement dans l'ambiance d'antan. Gilles et ses acolytes vous transmettent avec plaisir leur amour pour le lieu et leur admiration pour ces **machines, ces outils, ces broisseurs** dont la présence semble encore imprégner le moulin. Une visite au fil de l'eau...

12h | Vous êtes accueillis au restaurant « **L'Auberge Les Tilleuls** » (**labélisé « Bistrot de Pays »**) à Heilles (proche Saint-Félix) pour un **déjeuner entre amis**.

15h | Sa silhouette singulière attire votre regard dès votre arrivée à **Saint-Leu-d'Esserent** : cette Abbatale – qui d'ailleurs n'en est pas une – est un **site clunisien** et un beau témoignage architectural du **passage de l'art roman à l'art gothique**. Floriane et Françoise vous disent tout à son propos et si le temps le permet, ils vous emmènent également à la « **cave Banvin** » : bel ensemble du 17^e siècle où les moines de l'Ordre de Cluny stockaient et vendaient leur vin.

17h env. | Fin du voyage - retour dans votre région



Ce tarif comprend :

les visites des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (1/4 de vin, eau et café).

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner.



Se repérer !

- > **À Saint-Félix et Saint-Leu-d'Esserent**
- > 25 km
- > 25 mm de trajet en car



INFOS PRATIQUES

- 15 à 60 participants
- Tous les jours sauf mercredi (d'avril à octobre pour le moulin-brosserie)
- Accessible aux personnes à mobilité réduite (sauf cave Banvin)



Et au menu ?

Exemple de menu

- Kir picard et ses feuilletés apéritifs
- Ficelle picarde
- Lieu rôti, beurre blanc aux moules
- Profiteroles du chef
- ¼ de vin et café

VOUS SOUHAITEZ **MODIFIER UNE PARTIE DU PROGRAMME** DE CETTE JOURNÉE ? C'EST POSSIBLE !



Les participants ont été ravis du délicieux déjeuner servi au château.

Mme Maïté D. de Verneuil



à partir de
67€
par pers.
(base 30 pers.)

Noël gourmand au château

Rencontrez une famille bourgeoise de la fin du 19^e siècle au Musée Gallé-Juillet et partagez un moment festif autour d'un repas dansant : ne cherchez plus, cette journée est faite pour vous !

10h | Commencez votre journée par la découverte du **Musée Gallé-Juillet et de la Maison de la Faïence de Creil** : votre guide vous emmène dans l'histoire de la Faïencerie de Creil qui se développe au 19^e siècle et acquiert rapidement une réputation équivalente à celle des porcelaines de Limoges. Vous continuez votre plongée dans le patrimoine Creillois par la découverte de la maison de l'**illustre famille bourgeoise Gallé-Juillet**, encore parée de quelques 5 000 objets d'arts décoratifs et de beaux-arts, meubles, souvenirs personnels. **Un voyage dans le temps... un retour au 19^e siècle !**

12h30 | Les **châtelains de Montataire** vous accueillent pour un moment festif et gourmand et un **après-midi dansant dans la salle d'armes du château** : la bonne humeur est au rendez-vous dans un cadre historique unique !

17h30 | Fin du voyage - retour dans votre région



Ce tarif comprend :

les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, fromage, dessert) boissons comprises (apéritif, vin, eau et café), l'animation dansante

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

- > **À Creil et Montataire**
- > 6 km
- > 10 mn de trajet en car



INFOS PRATIQUES



30 à 60 personnes



En décembre (sauf 24 et 31) et janvier
(pour le château)
Du mercredi au samedi (tous les jours
pour le château)



Non accessible aux personnes à mobilité réduite



Et au menu ?

Exemple de menu

Saumur ou Crémant de Loire rosé et ses amuses bouches
Foie gras et son confit du moment et ses toasts
Paleron de veau confit châtaignes rôties
et son gratin Dauphinois
Duo de fromages affinés sur lit de fraîcheur verte
Bûche de Noël (décembre) ou Galette des rois (janvier)
Vin blanc moelleux pour l'entrée
Vin de Bordeaux pour le plat
Saumur brut méthode traditionnelle pour le dessert
Eau plate et gazeuse, café

VOUS SOUHAITEZ **MODIFIER UNE PARTIE DU PROGRAMME** DE CETTE JOURNÉE ? C'EST POSSIBLE !



Explorez les incontournables

Saint-Denis et le sud de l'Oise, une histoire d'avenir !

57 kms seulement séparent la célèbre Basilique cathédrale de Saint-Denis de notre territoire du sud de l'Oise marqué par l'exploitation des carrières de pierre. Creil Sud Oise Tourisme s'associe à l'Office de Tourisme Plaine Commune Grand Paris pour vous proposer une journée d'exploration de cette thématique « pierre/patrimoine bâti ».

À noter : vous pouvez inverser les visites matin/après-midi proposées ci-dessous. Nous nous adaptons à vos contraintes de distances et de temps.

10h | Commencez cette journée par la visite de la très belle **Basilique cathédrale Saint-Denis**, nécropole des reines et rois de France, et chef d'œuvre de l'architecture gothique. **On vous propose EN OPTION un atelier d'initiation à la taille sur pierre par l'association « Suivez la flèche » (durée : 1h30 - 24 personnes maximum)**

12h ou 13h | **Déjeuner dans un restaurant de Saint-Denis** - Départ vers Saint-Maximin à 14h30 ou 15h30 environ.

15h30 ou 16h30 | Que l'exploration de la **Maison de la Pierre du sud de l'Oise** commence ! Votre guide vous emmène dans la carrière souterraine et vous raconte l'histoire de ces tailleurs de pierre : leur vie à 15 mètres sous terre et les étapes techniques de leur dur labeur qui nous permet encore aujourd'hui d'admirer bon nombre de grands monuments notamment Parisiens tel que l'Opéra Garnier ou les Invalides.

17h ou 18h | Fin du voyage - retour dans votre région



Ce tarif comprend :

les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (1 verre de vin, eau et café).

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner.



Se repérer !

- > **À Saint-Denis et Saint-Maximin**
- > 57 km
- > 1 h de trajet en car



OFFICE DE TOURISME
PLAINE COMMUNE
Grand Paris



INFOS PRATIQUES



20 à 50 personnes

Du mardi au dimanche pour la Maison de la Pierre



Pour la Basilique : tous les jours sauf dimanche matin et sous réserve de cérémonie religieuse ou autre événement



OUI mais nous en informer impérativement pour la Basilique

Supplément « initiation à la taille de pierre » (d'avril à octobre) : + 8 € par personne



Vous souhaitez modifier une partie de ce programme ? C'est possible !



Et au menu ?

Exemple de menu

Emincé d'avocat aux crevettes
Magret de canard sauce fruits rouges,
pommes de terre grenaille
Moelleux au chocolat et sa glace vanille
Vin et café ou thé



© Creil Sud Oise Tourisme

La rando des carrières

De nombreux sentiers de randonnée s'offrent à vous et nous vous invitons à découvrir plus particulièrement **La Randonnée des Carrières** (9,5 km) qui permet de faire connaissance avec un territoire façonné par l'extraction de la pierre de Saint-Maximin ou de Saint-Leu. Partout, la pierre de taille embellit le paysage : église classée du 12^e siècle, lavoirs, Ferme de Barisseuse et chapelle Saint-Nicolas du 18^e siècle. Ce parcours offre également de vastes panoramas sur des carrières à ciel ouvert en activité et désormais inexploitées où la nature reprend ses droits comme le Marais Chantraine et le site des Glachoirs de Saint-Vaast-lès-Mello.



Contactez-nous : randonnée guidée possible.

Pour compléter votre journée : passez la matinée à la Maison de la pierre du Sud de l'Oise à Saint-Maximin où votre guide évoquera cette spécificité locale : le patrimoine carrier.



© Arbre à poule

L'Arbre à poule : ferme pédagogique

Patrick et Magali accueillent petits et grands au sein de leur **ferme pédagogique en plein cœur de Villers-Saint-Paul** pour les sensibiliser à la nature et à la **biodiversité** par les ateliers de jardinage en permaculture et la mise en contact avec les animaux. L'éveil des 5 sens est assuré !



Durée de visite : 2h, ½ journée, journée

Ateliers thématiques sur demande : la permaculture, le jardinage naturel, le monde des abeilles, la laine

Contactez-nous : tarifs sur demande



La Base de loisirs



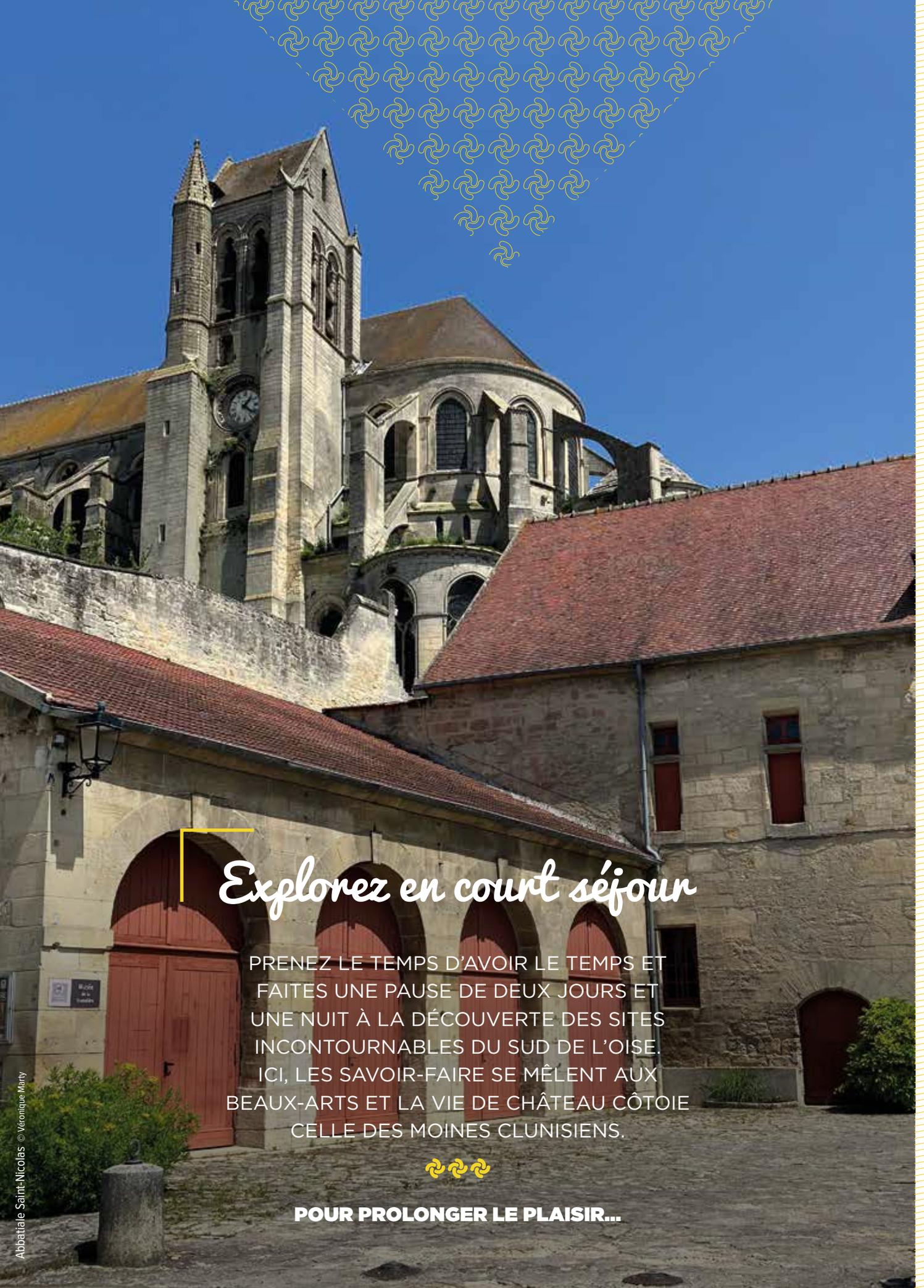
© Creil Sud Oise Tourisme

La Base de loisirs de Saint-Leu-d'Esserent vous accueille sur 40 hectares dédiés aux loisirs pour tous les âges. **Un après-midi selon vos envies :** promenade, baignade (selon date choisie), farniente... au choix **activités ludiques** ou **sportives** (balade en **pédalo**, en **canoë kayak**, parcours de **Discgolf**, **jeux picards**, **promenades** thématiques autour de l'environnement, etc). Des **espaces de pique-nique et des barbecues** sont également mis à votre disposition gracieusement pour vous permettre de passer une journée complète et conviviale sur la base de loisirs.

Le **parc accrobranche le Parc aventures de l'étang des loups** avec ses parcours tous niveaux et son **explor'game®** interactif.



Contactez-nous : tarifs sur demande



Explorez en court séjour

PRENEZ LE TEMPS D'AVOIR LE TEMPS ET FAITES UNE PAUSE DE DEUX JOURS ET UNE NUIT À LA DÉCOUVERTE DES SITES INCONTOURNABLES DU SUD DE L'OISE. ICI, LES SAVOIR-FAIRE SE MÉLENT AUX BEAUX-ARTS ET LA VIE DE CHÂTEAU CÔTOIE CELLE DES MOINES CLUNISIENS.



POUR PROLONGER LE PLAISIR...

Deux jours pour découvrir Creil Sud Oise



Clouterie Rivierre © Bruno Beuchler/Oise Tourisme



Maison de la faïence © Anne-Sophie Flament - Ville de Creil



à partir de
189,50€
par pers. en chambre
double
(base 20 payants)



Se repérer !

**À Creil, Saint-Maximin et
Saint-Leu-d'Esserent**

- > 25 km
- > 1h de trajet en car




Sites Clunisiens
Fédération Européenne

INFOS PRATIQUES

-  15 à 50 personnes
-  Du mercredi au samedi
-  Non accessible aux personnes à mobilité réduite
-  Visite de l'Abbatiale sous réserve de cérémonie religieuse
Chaussures fermées **obligatoires** pour la visite de la Clouterie
Prévoir des chaussures fermées et des vêtements chauds pour la visite de la carrière souterraine
-  De 15 à 19 personnes :
tarif à partir de **195,50€** par pers. en chambre double

Jour 1 - Retour au 19^e siècle

10h | Votre guide vous emmène dans l'histoire de la **Faïencerie de Creil** qui se développe au 19^e siècle et acquiert une réputation équivalente à la production de Gien ou de Sarreguemines. Vous continuez votre plongée dans le patrimoine Creillois par la découverte de la **maison de l'illustre famille bourgeoise Gallé-Juillet**, encore parée de quelques 5 000 objets d'arts décoratifs et de beaux-arts, meubles, souvenirs personnels. Un voyage dans le temps : retour au 19^e siècle !

12h30 | Puis vous déjeunez dans un **restaurant de Nogent-sur-Oise**.

15h | Continuez votre voyage par la visite guidée de la **Clouterie Rivierre à Creil**. La **dernière clouterie encore en activité en Europe** vous accueille dans des locaux qui n'ont guère changé depuis **1888**. Ce sont les mêmes machines qui façonnent encore aujourd'hui **2 800 clous** différents utilisés dans l'industrie et l'artisanat : un savoir-faire unique que l'on vous fait partager le temps d'une visite.

17h | Fin de votre journée

Dîner et nuitée dans un hôtel 3*



Deux jours pour découvrir Creil Sud Oise

Explorez en court-séjour

“

Notre voyage a été une belle réussite. Les guides de chaque lieu, ce que nous avons découvert ainsi que le choix des restaurants (très bonnes prestations) : tout a contribué à cette réussite, encore merci.
M. Michel B. de l'Aisne

Abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent
© Creil Sud Oise Tourisme

Jour 2 - La pierre dans tous ses états

10h | Partez à la découverte de la **très surprenante Maison de la Pierre du sud de l'Oise à Saint-Maximin**. Un périple à 15 mètres sous terre pour découvrir l'univers des carrières et des champignonnistes.

12h | **Puis vous déjeunez** dans un restaurant de Saint-Leu-d'Esserent.

14h | La journée se poursuit par la **visite guidée de l'Abbatiale Saint-Nicolas de Saint-Leu-d'Esserent** : un véritable joyau du passage de l'art roman à l'art gothique... Ses dimensions vous impressionneront : elle a tout d'une « Grande » !

Le petit + : découverte de la cave Banvin incluse.

17h | Fin des visites - fin de votre séjour

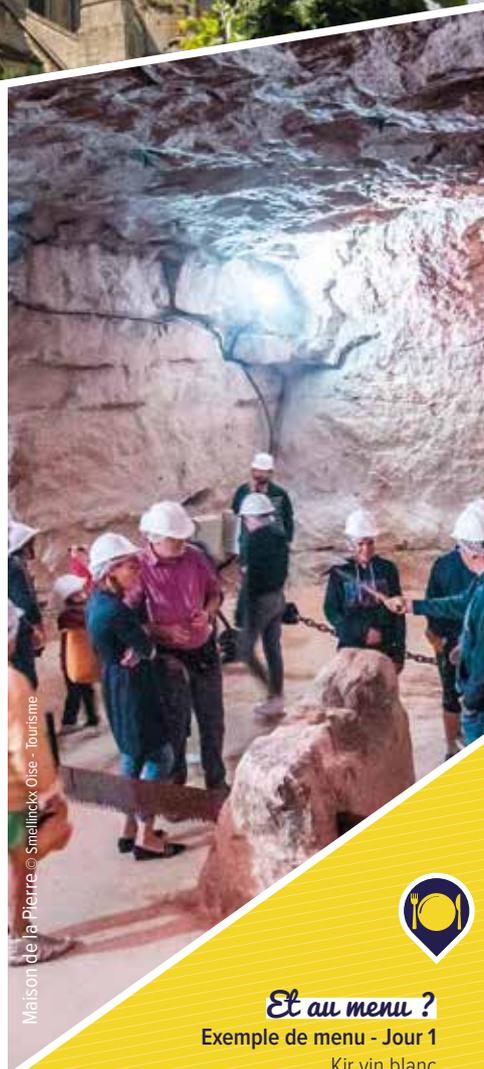


Ce tarif comprend :

les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, 2 déjeuners et 1 dîner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, vin, eau et café), la nuitée en chambre double

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner, le supplément chambre single



Maison de la Pierre © Smellinckx Oise - Tourisme



Et au menu ?

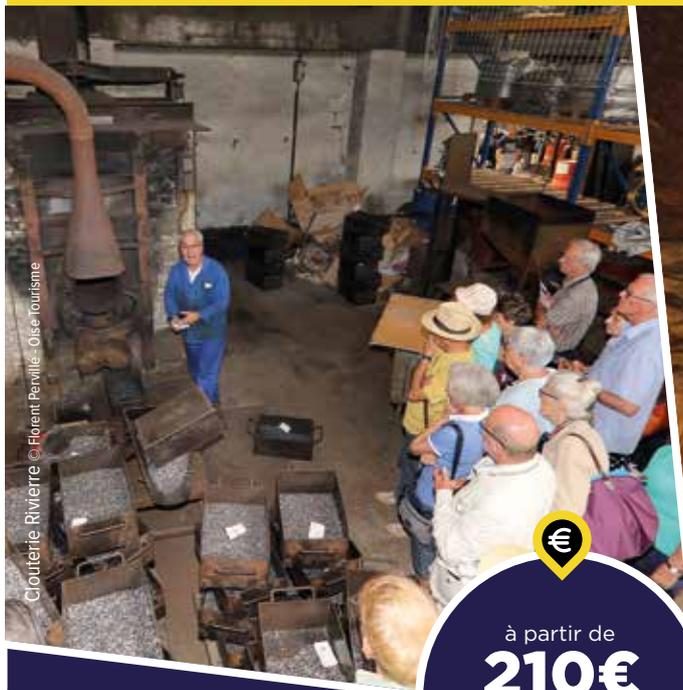
Exemple de menu - Jour 1

Kir vin blanc
Pâté en croûte Richelieu
Pavé de saumon bio avec peau, sauce du chef, riz et poêlée de légumes
Tarte aux pommes
¼ de vin, eau et café

Exemple de menu - Jour 2

Kir vin blanc ou cocktail sans alcool
Opéra saumon et sa crème citronnée
Suprême de volaille sauce fermière
Tourbillon poire - caramel
¼ de vin, eau, café ou thé

Les incontournables du sud de l'Oise



Clouterie Rivierre © Florent Perville - Oise Tourisme



Maison de la Pierre © B. Teisecre - Oise Tourisme



à partir de
210€
par pers. en chambre
double
(base 20 payants)



Se repérer !

À Creil, Saint-Maximin, Senlis
et Chantilly

- > 50 km
- > 1h15 de trajet en car



INFOS PRATIQUES

- 20 à 50 personnes
- Du lundi au vendredi
- Non accessible aux personnes à mobilité réduite
- Chaussures fermées **obligatoires** pour la visite de la clouterie
Prévoir des chaussures fermées et des vêtements chauds pour la visite de la carrière souterraine

Jour 1 - Savoir-faire et traditions de Creil et sa région

10h | Commencez votre séjour par la visite guidée de la **Clouterie Rivierre à Creil**. Découvrez un patrimoine original et vivant en visitant la dernière usine de clous en activité depuis 1888, **unique en France** et en Europe ! Vous ne regarderez plus un clou de la même manière...

12h | **Vous déjeunez** dans l'un de nos restaurants partenaires.

15h | L'après-midi est consacrée à la visite guidée de la **Maison de la Pierre du sud de l'Oise à Saint-Maximin**. Votre guide vous conduit dans les **carrières souterraines** creusées par des générations de tailleurs de pierre qui, depuis le 16^e siècle, ont fourni les bâtisseurs de l'Opéra Garnier, du Pont Neuf ou encore des Invalides... C'est un voyage des sens que nous vous proposons grâce à des jeux d'ombres et de lumières, un périple dans **l'univers des carriers et des champignonnistes**.

17h | Fin de votre journée

Dîner et nuitée dans un hôtel 3*



Les incontournables du sud de l'Oise



Château de Chantilly © Valaur Image Production - Oise Tourisme

Jour 2 - De la cathédrale de Senlis au château de Chantilly

10h | Votre séjour se poursuit par la **visite guidée de la cité royale de Senlis**. 2 000 ans d'histoire à découvrir par une promenade dans la ville : les ruelles médiévales, la cathédrale Notre-Dame, la muraille gallo-romaine, le parc et les vestiges du château royal... **Un voyage à travers le temps.**

12h | Vous déjeunez dans un restaurant de Senlis ou de Chantilly.

14h | Continuez votre périple par la découverte libre **des Grandes Écuries et du Musée du Cheval de Chantilly**. Poursuivez par la visite guidée du **château de Chantilly**. On ne présente plus le célèbre **château de l'Oise** intimement lié à l'histoire des Princes de Condé : outre les magnifiques appartements, vous découvrirez les galeries de peintures du Musée Condé qui présentent la deuxième plus grande collection de tableaux anciens après le Louvre !

Le petit + : présentation de dressage équestre (selon calendrier) incluse dans le tarif.

17h | Fin des visites - fin de votre séjour

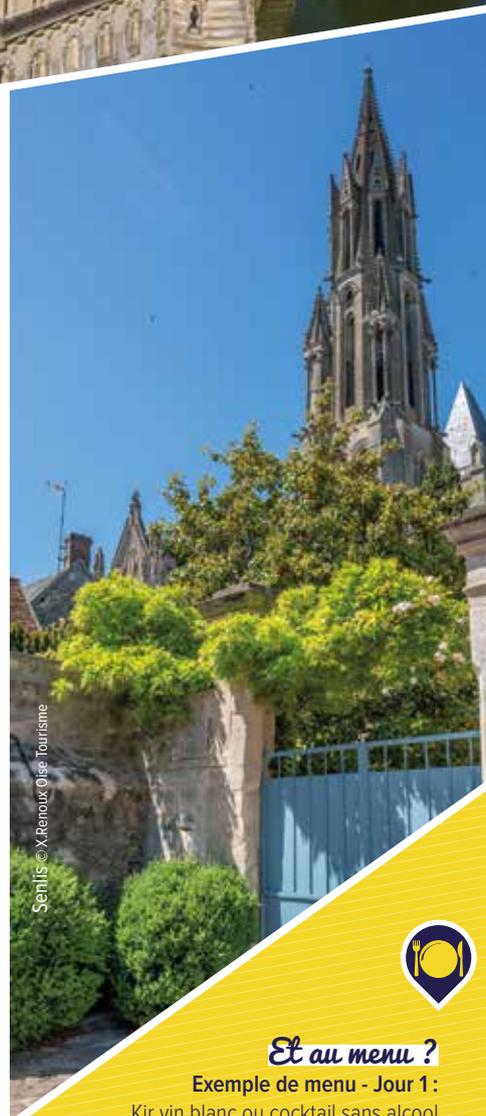


Ce tarif comprend :

les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, 2 déjeuners et 1 dîner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, vin, eau et café), la nuitée en chambre double

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner, le supplément chambre single



Senlis © X.Renoux Oise Tourisme



Et au menu ?

Exemple de menu - Jour 1 :

Kir vin blanc ou cocktail sans alcool
Aumônière de gésiers de volaille
aux petits légumes
Pavé de cabillaud au beurre blanc
Tourbillon poire - caramel
¼ de vin, eau, café ou thé

Exemple de menu - Jour 2

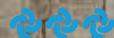
Kir vin blanc
Assiette du « petit fermier » (salade, chèvre rôti à l'huile d'olive et herbes de Provence, toasts grillés)
Bavette d'Aloyau grillée
Crème brûlée et sa cassonade
¼ de vin et café

Explorez en court-séjour



Explorez avec votre entreprise

VOUS CHERCHEZ UNE DESTINATION ORIGINALE POUR ORGANISER VOTRE RÉUNION OU VOTRE SÉMINAIRE ? VOUS SOUHAITEZ RÉUNIR VOS COLLABORATEURS LE TEMPS D'UNE JOURNÉE, D'UNE SOIRÉE, D'UN SÉJOUR ? NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS CONSEILLER, TROUVER LE LIEU ADÉQUAT ET LES PRESTATAIRES QUI SAURONT RÉPONDRE À VOS ATTENTES.



IMAGINONS ENSEMBLE VOTRE PROJET !

LES INGRÉDIENTS D'UN SÉMINAIRE RÉUSSI...

Explorez avec votre entreprise



1 UN LIEU CONFORME À VOS BESOINS

Un lieu, une ambiance pour planter le décor de votre réunion : la Galerie du front de taille à la Maison de la pierre, le Clos Barisseuse, la salle d'armes du Château de Montataire, ou les salles modernes des hôtels traditionnels tels que l'Hôtel de l'Oise ou l'hôtel Campanile.



2 UN HÉBERGEMENT DE QUALITÉ

Un lieu, une ambiance pour héberger vos collaborateurs : dormir dans une abbaye ou dans un ancien corps de ferme du 18^e siècle. Vous préférez peut-être l'hôtellerie traditionnelle ? Vous avez le choix : nous tenons à votre disposition une liste d'hébergements variés.



3 UNE RESTAURATION ADAPTÉE

Un restaurant local ou un service traiteur : nous vous proposons du « sur-mesure » pour vos déjeuners, dîners et collations.



4 DES ACTIVITÉS PERSONNALISÉES, TEAM BUILDING

Offrez un moment détente à vos collaborateurs: visites touristiques, ateliers sculpture ou mosaïque, explor'game®, randonnée nature accompagnées, services d'un coach sportif, accrobranche, initiation aux loisirs nautiques (canoë, kayak, voile, aviron). Tout est possible !



BROCHURE SÉMINAIRES

La Maison de la Pierre, située à Saint-Maximin, vous accueille pour vos événements et séminaires : téléchargez la brochure séminaires !

www.creilsudoise-tourisme.fr/brochure-groupes



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables dans le cadre de l'entrée en vigueur de la directive européenne 2015/2302 sur les voyages à forfait et prestations de voyages liées à compter du 1er juillet 2018. Ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 et décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017.

Art.1er - PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales et particulières de vente régissent les relations entre l'Office de Tourisme Creil Sud Oise (EPIC) organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau Office de Tourisme de France (OTF) d'une part, et des Clients non-professionnels d'autre part.

Office de Tourisme Creil Sud Oise EPIC - 6 avenue Jules Uhry 60100 Creil Siret : 83421278900046 N° d'immatriculation : IM060180001 RCP professionnelle auprès de SMACL Assurances n° contrat 286495/G - Rue Salvador Allende 79 031 Niort Tél : 05 49 32 56 56 Organisme de Garantie financière : APST - 15 Avenue Carnot 75 017 Paris

Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1^{er} décembre 2020. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par l'Office de Tourisme Creil Sud Oise. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'Office de Tourisme Creil Sud Oise et qui forme, avec les présentes conditions générales et particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

Art.2 - DÉFINITIONS

Vendeur : désigne l'Office de Tourisme Creil Sud Oise, organisme local de tourisme, membre du réseau Office de Tourisme de France, et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention ; les 11 communes constituant l'Agglomération Creil Sud Oise.

Client : désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Le Client est nécessairement un non-professionnel, qui a qualité de consommateur.

Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur.

Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble de vue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970.

Partenaire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.

Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (I) un service de voyage ou (II) un service touristique ou (III) un forfait touristique ou (IV) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.

Activité de pleine nature : désigne une Prestation touristique ou une Prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.

Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, ...).

Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase ou ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.

Site : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : www.facebook.com/creilsudoisetourisme et www.creilsudoise-tourisme.fr

Art.3 - INFORMATION PRÉALABLE OU PRÉCONTRACTUELLE

3.1 - PORTÉE

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à

la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 111-1 du code de la consommation et à l'article R. 211-4 du code du tourisme.

Le Client reconnaît de plus, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat de vente, avoir eu communication des conditions particulières de vente ainsi que du formulaire type relatif à la prestation concernée en application de l'arrêté du 1^{er} mars 2018 « fixant le modèle de formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours ».

3.2 - MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 - PRIX

Le prix de la Prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client.

Il correspond au prix de la Prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC).

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

3.4 - TAXES ADDITIONNELLES

Des taxes locales additionnelles payables sur place peuvent être imposées par les autorités locales (taxe touristique, taxe de séjour) et sont à la charge du Client, en supplément du prix indiqué sur le bon de commande (clientèle groupe), bon d'échange (clientèle individuelle).

3.5 - FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Client.

3.6 - PRIX DÉFINITIF

Le prix définitif TTC de la Prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

Art.4 - RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

En cas de réservation en ligne sur le Site, il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

Art.5 - RÉVISION DU PRIX

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la réservation, sous réserve de disponibilité à cette date.

Le prix pourra toutefois être modifié après la signature du contrat entre le Vendeur et le Client pour les motifs suivants :

- Modification du prix du transport du passager en raison d'une modification du coût du carburant ou de toute autre source d'énergie nécessaire au transport.
- Modification des taxes ou redevances imposées par un tiers au contrat (taxe touristique, taxe de séjour, taxe d'atterrissage, taxe aéroportuaire, TVA, taxe environnementale...)
- Modification des taux de changes en rapport avec le contrat.

La modification sera spontanément justifiée auprès du client qui la subit et le client en sera informé au moins 20 jours avant le début de la prestation. En aucun cas, le Client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du Contrat.

Art.6 - RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, dans le cadre du forfait touristique ou du service de voyage faisant l'objet du contrat, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client ou du Bénéficiaire de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité, dès lors que le dommage est :

- Soit imputable au Client ou au Bénéficiaire,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.
- Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total de la Prestation touristique.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent également en cas de prestation de voyage liée telle que définie à l'article L. 211-2 II du Code du tourisme, toutefois sans jamais engager la responsabilité de plein droit de l'Office de Tourisme Creil Sud Oise ; dans le cadre d'une prestation de voyage liée, le client ne bénéficie d'aucun des droits applicables au forfait résultant de la Directive 2015/2302 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées, chaque prestataire de service étant responsable de la bonne exécution contractuelle de son service. Le client bénéficiera uniquement d'une protection contre l'insolvabilité.

Art.7 - PROCESSUS DE RÉSERVATION EN LIGNE

Le processus de réservation en ligne sur le Site est le suivant :

- Le Client sélectionne le ou les Prestations touristiques de son choix et les place dans son panier d'achat.
- Après validation du panier d'achat, le Client saisit ses informations et ses coordonnées personnelles.
- Le Client accède ensuite à une page récapitulant l'ensemble des éléments constitutifs du Contrat, éléments dont la liste est fixée aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme.
- Un premier « clic » permet au Client de valider les termes du Contrat, sous réserve d'avoir expressément accepté les présentes conditions générales et particulières de vente.
- Un second « clic » du Client, reconfirmant l'acceptation de ce dernier, permet au Client de valider les modalités de paiement du prix.
- Dans le cas où le paiement est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé qu'après acceptation du paiement par la banque du Client, tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.
- Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adressera au Client un e-mail de confirmation, récapitulant l'ensemble des termes du Contrat, le contenu de cet e-mail constitue un moyen de preuve attestant de l'existence du Contrat.
- En cas de difficulté, lorsque la prestation est achetée sur Internet, le Client a la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès directement à l'Office de Tourisme Creil Sud Oise à l'adresse email suivante : bienvvenue@creilsudoise-tourisme.fr

Art.8 - PROCESSUS DE RÉSERVATION HORS LIGNE

En cas de réservation hors ligne, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente, et le formulaire type annexé.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du Contrat signé par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions générales et particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et (II) du paiement de la partie du prix indiquée au Contrat ainsi qu'il est dit à l'article 12 ci-après.

Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone au Vendeur, soit dans un point de réservation physique du Vendeur. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat. Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adresse une copie ou une confirmation du contrat sur un support durable. Le Client est en droit de demander un exemplaire papier si le contrat a été conclu en la présence physique et simultanée des parties.

Art.9 - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L211-28 du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

Art.10 - PAIEMENT

Sauf en cas de réservation en ligne où le paiement de l'intégralité du prix peut être exigé lors de la réservation, la réservation devient ferme et définitive et le Contrat formé lorsqu'un acompte représentant au moins 25% du prix total de la Prestation touristique est perçu par le Vendeur. Le solde du prix est

dû au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la Prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la Prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation.

Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la Prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 17 ci-après.

Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

L'Office de Tourisme Creil Sud Oise accepte les cartes bancaires, les chèques et les chèques vacances ANCV aussi bien dans son bureau d'accueil que sur les sites Internet (site sécurisé) ou lors d'une réservation passée par téléphone au 03 75 19 01 70.

En cas d'incident technique causé par un événement extérieur au Vendeur, le paiement par carte bleue pourrait ne pas être assuré sans que cela ne constitue une faute de sa part et aucune indemnisation ni réduction de prix ne sera accordée au client.

Art.11 - BON D'ÉCHANGE

Dès réception du paiement intégral, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la Prestation touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client n'est plus obligatoire. À son arrivée, le Client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.12 - ARRIVÉE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le prestataire qui exécute la prestation touristique, dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des Prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera dû et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.13 - DURÉE

Le Client signataire du Contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

Art.14 - MODIFICATION DU CONTRAT DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la conclusion du Contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

Si le Vendeur se trouve contraint de modifier unilatéralement un des éléments essentiels du contrat ou en cas de hausse du prix de plus de 8 % par rapport au prix initial, il transmettra au Client sur un support durable et dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente les informations relatives aux modifications proposées et les éventuelles répercussions sur le prix, au délai raisonnable dans lequel le Client devra communiquer au Vendeur sa réponse et des conséquences relatives à l'absence de réponse de sa part. Le Client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par le Vendeur, soit de résilier le Contrat. En cas de résiliation du Contrat et en l'absence d'acceptation par le Client d'autre(s) prestation(s), le Client se verra rembourser au plus tard quatorze jours après la date de résiliation les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le Client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.15 - ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (I) 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 6 jours, (II) 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (III) 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.
- Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit uniquement au remboursement intégral des paiements effectués. Aucun dédommagement supplémentaire ne pourra être réclamé par le Client pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.16 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordée exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

Groupe constitué ou individuel au sein d'un groupe

Délai constaté avant le début du séjour ou de la prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	Frais de service non remboursable (15€)
À 30 jours	30%
De 29 à 16 jours	50%
De 15 jours au jour de la prestation	100%
Non présentation	100%

Les frais de résolution sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation.

Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au Contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Art.17 - INTERRUPTION DE SÉJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.18 - CESSION DE CONTRAT

Le Client peut céder le Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la Prestation touristique. Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique. Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le Partenaire et le coût de traitement du dossier de cession par le Vendeur. En cas de Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.19 - CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX HÉBERGEMENTS

19.1 - CAPACITÉ

Le Contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au Contrat, le Partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du Contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du Client. Dans ce cas, le prix de la Prestation touristique restera acquis au Vendeur.

19.2 - HOTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.20 - ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le Vendeur se réserve le droit de substituer, à une activité prévue dans le Contrat, une autre activité, si celui-ci est empêché de fournir l'activité d'origine en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si la substitution intervient dans les meilleurs délais après la survenance des circonstances considérées. Dans cette hypothèse, le Client ne saurait prétendre à une aucune indemnité, ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-avant.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. Le Vendeur se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Certaines Prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

Art. 21 - ANIMAUX

Le Contrat ou le bon d'échange précise si le Client peut ou non Séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le prestataire peut refuser de fournir la Prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 22 - ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». À défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Aucune assurance n'est comprise dans le prix des prestations, mentionné sur le devis ou la facture de solde. L'Office de Tourisme informe le Client de l'existence de contrats d'assurances tels que (liste non exhaustive) <https://www.chapkadirect.fr> ou <https://www.april.fr/assurance-voyage/assurance-voyage-en-groupe>, ou la banque du Client couvrant notamment les conséquences de l'annulation, et l'assistance, que le Client pourra souscrire et en tenir informé le Vendeur.

Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art. 23 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48 heures suivant l'arrivée.

Le Client est tenu d'informer le Vendeur, dans les meilleurs délais en regard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'une prestation touristique inclus dans le contrat.

Art.24 - MÉDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

Art.25 - PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art. 26 - DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires. À ce titre, l'Office de Tourisme Creil Sud Oise collecte vos données à caractère personnel suivantes : le nom, prénom, adresse, numéros de téléphone et courriels.

De plus, dans le cadre du paiement des prestations sur Internet, l'Office de Tourisme Creil Sud Oise enregistre des données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit de l'utilisateur.

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de l'Office de Tourisme Creil Sud Oise.

Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la clientèle du Vendeur dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base de votre consentement. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles vous avez consenties.

Les personnes autorisées à accéder aux données collectées au sein de l'Office de Tourisme Creil Sud Oise sont les suivantes : les prestataires partenaires composant l'excursion.

Les données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans.

L'Office de Tourisme Creil Sud Oise met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et l'Office de Tourisme Creil Sud Oise ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Politique de confidentialité ou RGPD, accessible à l'adresse suivante : www.creilsudoise-tourisme.fr et sur demande auprès du Vendeur.

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé et délégué à la protection des données à l'ADICO (association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) PAE du Tilloy 2 rue Jean Monnet BP 20683 Beauvais Cedex ou par mail : consultant@adico.fr, en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité.

À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site (<https://www.cnil.fr>).

L'Office de Tourisme Creil Sud Oise se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, l'Office de Tourisme Creil Sud Oise s'engage à publier la nouvelle version sur son site, et informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet.

Art. 27 - USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art. 28 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français.

Art. 29 - DOCUMENTS NECESSAIRES REMIS AVANT LE VOYAGE

En temps utile avant le début du voyage ou du séjour, le Vendeur remet au Client les reçus, bons de voyage et billets nécessaires, les informations sur l'heure prévue de départ et tout autre document nécessaire à l'exécution de la prestation.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Art. 1 - RESPONSABILITÉ

Conformément au Code du Tourisme : articles L211-1 et L211-16, l'Office de Tourisme Creil Sud Oise, ci-après désigné « L'Office de Tourisme », est l'unique interlocuteur d'un client auquel il facilite la démarche en lui proposant un choix de prestations et en assurant la réservation rapide et sûre.

Il répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions.

Les supports promotionnels (numériques et papier) constituent l'offre préalable, toute proposition de programme de visite guidée est accompagné des informations précontractuelles détaillées dans l'arrêté du 1^{er} mars 2018 présentant un résumé des droits du voyageur. (Article 3 des CGV)

Art.1 bis - INFORMATION

L'Office de Tourisme est ouvert 5 jours / 7 jours le lundi de 13h30 à 17h et du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Tél. : 00 33 (0)3 75 19 01 70

En cas d'urgence en dehors des horaires composez le numéro ci-dessus.

Les conditions particulières de vente concernent : l'hébergement, les séjours tout compris, les produits secs tels que visites guidées, randonnées, animations, activités. Elles s'adressent aux publics de groupes (à partir de 15 personnes).

Les brochures, catalogues, flyers, tous types de supports promotionnels ainsi que le site internet constituent l'offre préalable visée par les conditions générales et particulières de vente ci-contre et elles engagent l'Office de Tourisme Creil Sud Oise.

Toutefois des modifications peuvent naturellement intervenir dans la nature des prestations. Conformément à l'article R211-5 du Code du Tourisme, si des modifications intervenaient, elles seraient portées à la connaissance du client, par l'Office de Tourisme avant la conclusion du contrat.

Art.2 - DURÉE DE LA PRESTATION

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour et de l'excursion.

Art.3 - RESPONSABILITÉ

L'Office de Tourisme de Creil Sud Oise qui offre à un client des prestations, est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente.

L'Office de Tourisme de Creil Sud Oise est responsable dans les termes de l'article L211-16 du Code du Tourisme, qui stipule :

« Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L. 211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ce contrat ait été conclu à distance ou non et que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci et dans la limite des dédommagements prévus par les conventions internationales.

Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. »

Modification par l'Office de Tourisme d'un élément substantiel du contrat : Se reporter à l'article R211-9 du Code du Tourisme.

Dans tous les cas, avec un motif indépendant de la volonté de l'Office de Tourisme, il ne sera procédé à aucun remboursement mais une prestation de substitution sera proposée au client sous réserve d'autorisation et de disponibilité des sites concernés. L'acceptation par le client de la prestation de substitution ne donnera droit à aucune indemnité supplémentaire de quelque type que ce soit. Cette acceptation sera faite dans la mesure du possible par écrit par le service Groupe ou par le guide sur place en cas de changement de dernière minute

Le client peut refuser la contreproposition d'une valeur similaire voire plus chère à condition que ce refus soit signifié par écrit, daté et signé. Le refus du client engendrera le remboursement de la prestation non réalisée sans qu'il puisse être reproché à l'Office de Tourisme la condition d'annulation du fait de l'organisateur, ou réclamé une autre contrepartie ou pénalité de quelque type que ce soit.

Annulation du fait du vendeur : Se reporter à l'article R211-10 du Code du Tourisme.

Empêchement pour le vendeur de fournir une ou des prestations en cours de séjour prévues dans le contrat : Se reporter à l'article R211-11 du Code du Tourisme.

Les photographies appuyant la description des produits n'entrent pas dans le champ contractuel, et ne sauraient donc engager la responsabilité de l'Office de Tourisme Creil Sud Oise.

Informations personnelles : L'Office de Tourisme de Creil Sud Oise s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations que vous lui communiquez. Celles-ci sont confidentielles. Elles ne seront utilisées par ses services internes que pour le traitement de votre commande.

Droit à l'image : En étant présent(e) sur une de nos manifestations, vous- le/la client(e) êtes susceptible d'être pris en photo. Sans refus écrit de votre part, nous considérons que vous êtes implicitement d'accord pour être pris en photo et que vous nous (membre de l'équipe de l'Office de Tourisme Creil Sud Oise) autorisez à utiliser et à diffuser cette prise de vue dans tous types de supports que l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise jugera opportun pour la promotion, valorisation et information du territoire.

Art.4 - FRAIS DE DOSSIER - RÉSERVATION

Nos produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité de produit après passage de la commande, l'Office de Tourisme informera le client par mail. Le client pourra alors demander l'annulation de la commande en écrivant à l'adresse e-mail suivante : groupes@creilsudoise-tourisme.fr

Les frais de services sont applicables aux devis ou bons de commande groupes. Toute proposition de prestations du service groupes de l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise fait l'objet d'un devis ou

bon de commande écrit. Un forfait est la combinaison d'au minimum deux prestations de natures différentes.

Des frais de services sont mentionnés lors de l'envoi du devis ou du bon de commande et facturés une fois pour l'ensemble du dossier selon le barème de 15 € TTC par dossier.

En cas d'annulation, ces frais de services ne sont pas remboursables, ni remboursés.

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 30 % du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé par le client, ont été retournés à l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise avant la date limite figurant sur le contrat. Les collectivités territoriales, les personnes morales de droit public, les organismes consulaires, les établissements scolaires et universitaires, EPIC, SEM et SPL avec lesquels une convention aurait été signée, qui ne sont pas en mesure de fournir un acompte minimum de 30 % doivent fournir un bon de commande indiquant l'adresse de facturation.

Pendant toute option téléphonique ou écrite n'est reconnue par l'Office de Tourisme que comme une prise d'intérêt à l'une de ses réalisations. Elle ne peut occasionner aucune réservation de sa part.

Art.5 - PRIX - MODALITÉS DE PAIEMENT, DEVIS

Le devis émis devra indiquer les précisions suivantes :

- La destination géographique du forfait,
- L'itinéraire choisi ainsi que les caractéristiques du moyen de transport fourni si le transport est inclus,
- La période de réalisation de la /des prestation(s), les lieux, dates, heures de départ et de retour (si non données à titre indicatif), les escales ou correspondances et leur durée
- Le nombre de nuitée (hors transport),
- La situation, la catégorie touristique de l'hébergement,
- Le nombre de repas fourni et le nombre de plats servis,
- Les visites, excursions et autres prestations inclus dans le prix de vente total,
- Préciser la langue dans laquelle les prestations (restauration, hébergement, visites) sont fournies,
- L'accessibilité PMR disponible sur les sites, et précision des demandes spécifiques du client (végétarien, allergie, animal,...)
- Préciser que le client peut être adjoint à un groupe constitué,
- Préciser qu'un nombre minimal de participants est requis pour garantir le départ ou réaliser la prestation (visite, ...) et préciser la date limite jusqu'à laquelle le voyage peut être annulé si ce nombre n'est pas atteint,
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques du détaillant, et/ou celle de l'Office de Tourisme, et les mentions légales.
- Le prix total du séjour, voyage incluant les taxes, frais redevances et coûts supplémentaires à envisager
- Mentionner que le client peut annuler le contrat à tout moment moyennant le paiement des frais appropriés,
- Donner des informations sur les assurances obligatoires et facultatives à souscrire.

Les prix sont publiés en € TTC, n'incluent pas les extras, les dépenses à caractère personnel et les frais de déplacement du guide (repas et transport) le cas échéant. Ils sont révisables à tous moments en cas de modifications économiques.

Des éventuelles taxes de séjours ne sont pas incluses dans le prix TTC et seront à régler sur présentation de la facture globale à l'Office de Tourisme.

Toute prestation non prévue ou toute modification d'effectif entraînera une modification du prix.

Lors d'une journée de visites guidées, le repas du guide sera facturé au client. Des frais de déplacements seront à prendre en charge par le client si le guide est déposé à un point différent du point de rendez-vous initial.

Entre J-30 et J-1, si le nombre de participants est réduit, les conditions d'annulation ci-dessous seront appliquées, si le nombre de participants est augmenté, la facturation prendra en considération l'augmentation du nombre de participants. Une facture complémentaire en fonction de la quantité communiquée sera transmise.

Les tarifs peuvent être revus à la hausse ou à la baisse en fonction d'une fluctuation importante du nombre de participants.

Suppléments : nos programmes sont soumis aux jours et heures d'ouverture des sites en semaine. Un supplément tarifaire pourra être appliqué pour des visites se déroulant le dimanche, les jours fériés et en langues étrangères. Ces suppléments seront mentionnés dans les documents de vente.

Des frais supplémentaires, liés à une conjoncture économique défavorable, pourraient contraindre les prestataires proposés par le vendeur à une augmentation de leurs tarifs en cours d'année. Cette augmentation pourra être répercutée au client.

Art.6 - RÉSERVATIONS TARDIVES

En cas d'inscriptions tardives moins de 30 jours avant le début du séjour ou de l'excursion, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Art.7 - RÈGLEMENT DU SOLDE

Le client devra verser à l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début des prestations (excursion, séjour, circuit...), sous réserve du respect de l'article R.211-6.10) du Code du Tourisme, ainsi que la liste nominative des membres du groupe.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage, sa visite ou son excursion. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Art.8 - BONS D'ÉCHANGE - CARNET DE ROUTE

Dès réception du solde, l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise adresse au client un bon d'échange que celui-ci doit remettre au(x) prestataire(s) lors de son arrivée, et éventuellement pendant le séjour, sa visite, son excursion ou son circuit.

Le bon d'échange est identique au bon de commande.

Toute modification apportée par le client aux conditions de prestation (séjour, visites, excursions) et entraînant des frais supplémentaires devra être réglée directement par le client au(x) prestataire(s).

Le client fournit à l'Office de Tourisme Creil Sud Oise le téléphone portable du responsable du groupe pour toute urgence éventuelle le jour J.

Art.9 - ARRIVÉE

Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le (ou les) bon(s) d'échange.

En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le(s) bon(s) d'échange et l'Office de Tourisme Creil Sud Oise en semaine ou le numéro de téléphone du Guide. (cf article 23)

Art.10 - ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée effectuée par écrit auprès de l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise à l'adresse suivante : groupes@creilsudoise-tourisme.fr. L'Office de Tourisme vous transmettra par retour, par courrier électronique, pour acceptation la demande d'annulation et le montant des frais y afférant.

Après votre acceptation de l'annulation et du règlement des frais correspondant, vous recevrez par courrier électronique une confirmation d'annulation. En l'absence de courrier électronique de confirmation émis par l'Office de Tourisme, l'annulation n'a pas été prise en compte. Il vous appartient donc dans tous les cas de vous assurer de la bonne réception du courrier électronique de confirmation.

L'annulation émanant du client entraîne, outre les frais de service (15 € TTC par dossier), les retenues suivantes :

- D'individuels dans un groupe ou d'un groupe :
- Plus de 30 jours avant le début des prestations : frais de service non remboursables
- Annulation à 30 jours avant le début du séjour : 30 % du prix du séjour,
- Annulation entre le 29^{ème} et le 16^{ème} jour inclus : 50 % du prix du séjour,
- Annulation entre le 15^{ème} jour et le jour de la prestation : 100 % du prix du séjour,
- En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Art.11 - INTERRUPTION DE SÉJOUR

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Art.12 - ASSURANCES

Attention : Aucune assurance ou assistance rapatriement n'est incluse dans les formules de voyage, séjour et visites (forfaits/circuits...).

Il est conseillé au client de souscrire une assurance optionnelle couvrant notamment l'assistance / le rapatriement, les conséquences d'annulation. En cas d'annulation du voyage ou du séjour par le client, la prime d'assurance n'est pas remboursable. L'Office de Tourisme de Creil Sud Oise attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurances couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes. Chaque client peut soit prendre contact avec son assurance pour être couvert durant son circuit et déplacement. L'Office de Tourisme de Creil Sud Oise peut vous conseiller sur divers organismes qui couvrent vos déplacements de loisirs : annulation et pendant (assistance rapatriement, bagages) selon les options souscrites. Exemple proposé : <https://fr.april-international.com/france/assurance-voyage> <https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=sous&id=760>.

En cas de souscription, le client en informera le service Groupe et transmettra la copie de l'attestation.

Le client est responsable de tous dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile.

Art.13 - HÔTELS

Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, la demi-pension ou la pension

complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé «supplément chambre individuelle». Le jour du départ, la chambre doit être libérée avant 10 h.

Art.14 - PRESTATION RESTAURATION ET NOMBRE DE PARTICIPANTS

L'Office de Tourisme organise des accueils café, des petits déjeuners et goûters servis debout.

Le nombre de personnes doit être définitif à plus de 30 jours avant la date de l'arrivée du groupe.

Art.15 - MENUS

Les menus proposés sont donnés à titre indicatif et sont des menus types. D'autres menus de qualité équivalente sont possibles.

Art.16 - INFORMATIONS PRATIQUES OBLIGATOIRES ET RECOMMANDÉES

RANDONNÉES - BALADES À PIED

Prévoir des chaussures de marche et vêtements appropriés à ce type de prestation, et variant selon les conditions climatiques (vêtement de pluie, crème solaire, lunette, ...)

Veillez vérifier auprès de l'équipe de l'Office de Tourisme avant votre inscription si les circuits sont adaptés à tous et à tous les âges, en fonction des conditions climatiques.

Certains peuvent n'être pas accessibles à tout public, même si les prestations proposées par l'équipe de l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise s'attachent à satisfaire le plus grand nombre. Une collation préparée par vos soins (tirée du sac) - sous forme de barre chocolatée ou similaire, une bouteille d'eau - est fortement conseillée.

VISITES D'ENTREPRISES EN ACTIVITÉ (CLOUTIERIE, CHAMPIGNONNIÈRE,...)

Les visites d'entreprises en activité sont souvent conditionnées aux horaires de travail et aux mouvements liés à l'activité humaine et matérielle de ces structures. Pour des raisons de sécurité, les jours et horaires sont imposés par les entreprises et il n'est en aucun cas possible d'y déroger.

Il est obligatoire de suivre les consignes de sécurité délivrées par le responsable de la structure et celles délivrées par votre guide. Les enfants mineurs accompagnants des adultes sont placés sous leur responsabilité. Tout défaut de comportement ou comportement dangereux entraîne l'exclusion de la visite. Les animaux sont interdits. Il est interdit de fumer. Il est demandé une tenue vestimentaire adaptée et des chaussures fermées, sans talon au risque de ne pas pouvoir participer à la visite. Il pourra vous être demandé par précaution de porter un casque.

VISITE DE CARRIÈRES

Une carrière souterraine est une cavité creusée dans la pierre par la main de l'homme. La visite se fait sous terre ce qui implique une température basse au sein des galeries ou salles. Elle oscille entre 10 et 15°C toute l'année.

Il est obligatoire de suivre les consignes de sécurité délivrées par le responsable de la structure et celles délivrées par votre guide. Les enfants mineurs accompagnants des adultes sont placés sous leur responsabilité. Tout défaut de comportement ou comportement dangereux entraîne l'exclusion de la visite. Les animaux sont interdits. Il est interdit de fumer.

La carrière est sécurisée pour recevoir du public. Il vous sera cependant demandé par précaution de porter un casque. Il est demandé une tenue vestimentaire adaptée : des chaussures fermées, sans talon et un vêtement chaud au risque de ne pas pouvoir participer à la visite.

VISITE DE MONUMENTS RELIGIEUX

L'intérieur des monuments religieux ne pourra pas toujours être visité le dimanche matin en raison des offices. De même, si du fait d'une cérémonie religieuse non planifiée, une église ou l'abbatiale ne pouvaient pas être visitées de l'intérieur, l'Office de Tourisme ne pourra pas être tenu pour responsable de la non-réalisation de cette visite ; cette circonstance étant considérée comme un cas fortuit.

La visite pourra alors être décalée ou inversée, mais dans la mesure du possible sera réalisée.

Art.17 - ACCESSIBILITÉ DES VISITES ET DES SITES

D'une manière générale, certaines visites comportent quelques difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Le client doit donc préciser la composante du groupe et sa capacité. Certaines excursions peuvent être ardues pour des personnes en difficulté physique. Ces excursions sont notifiées dans la brochure et les documents promotionnels.

Il est vivement recommandé de préciser à l'Office de Tourisme si des personnes ont des problèmes de marche, de mobilité et de conditions physiques. Certains sites ne proposent pas de toilettes visiteurs.

Certains sites vous demanderont de signer leur règlement intérieur et/ou règles de sécurité à respecter durant la visite.

Des conditions climatiques exceptionnelles, des

mouvements sociaux ou des questions de sécurité peuvent empêcher l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise de fournir la prestation prévue dans le contrat.

Art.18 - Visites guidées et guides-conférenciers

Les programmes proposés par l'Office de Tourisme incluent pour la majeure partie les services de guides-conférenciers. Certaines visites bien qu'obligatoirement effectuées avec les services d'un guide ne comprennent pas le tarif du guide qui vient en supplément du droit d'entrée sur le site. Le client s'entend avec son conseiller pour vérifier et confirmer les prestations et tarifs. Un guide-conférencier peut réaliser une prestation de guidage pour 30 participants. Certaines visites de sites, d'entreprises en activité ou certaines animations ne peuvent être réalisées qu'avec un nombre de visiteurs restreints pour des raisons de sécurité et de bien-être du groupe au cours de la visite ou animation. Le conseiller en avis préalable le client. En tout état de cause, au-delà de 30 participants, un deuxième guide est obligatoire et fera donc l'objet d'une facturation supplémentaire à la prestation initiale.

Art.19 - Retard le jour de l'arrivée

Tout retard éventuel devra être indiqué par téléphone à l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise, au plus tard 1 heure avant l'heure indiquée sur le contrat des prestations prévues. Les visites seront, ainsi, réalisées en totalité ou écourtées ou encore annulées en fonction de la disponibilité du guide, des possibilités d'horaires des visites des musées, monuments et sites. L'Office de Tourisme ne saurait être, en aucun cas, tenu responsable du non déroulement d'une ou de l'ensemble des prestations du fait du retard du client. Les prestations non consommées dues à ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Art.20 - TRANSPORT

Le transport n'est pas inclus dans le prix de vente. Il est à la charge du client. Sur demande, l'Office de Tourisme pourra mettre en relation son client avec un prestataire concerné.

Art.21 - ENFANTS MINEURS

Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat de prestations touristiques comprenant un hébergement, la personne responsable du mineur doit communiquer pour la conclusion du contrat des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur.

Article 22 - SCOLAIRES, CENTRES DE LOISIRS, CENTRES AÉRÉS

Les scolaires, les enfants, les centres de loisirs sont sous la responsabilité des enseignants et/ou animateurs. La discipline est assurée par les enseignants, le personnel scolaire d'encadrement, les parents accompagnants et les animateurs.

Art.23 - ACCEPTATION DU CLIENT

Le fait pour une personne physique d'acquiescer les prestations proposées par l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales et particulière de vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à l'Office de Tourisme Creil Sud Oise.

Art.24 - CIRCONSTANCES SANITAIRES EXCEPTIONNELLES ADAPTATION

Des circonstances sanitaires exceptionnelles de type "Covid 19" pourront amener le vendeur et ses partenaires à mettre en place des conditions de visites particulières qui ne pourront en aucun cas être refusées par le client, sous peine de refus de vente de la part du vendeur :

- Limitation du nombre de participants en adéquation avec les obligations préfectorales et les préconisations des partenaires
- Port du masque obligatoire (non fourni par Creil Sud Oise Tourisme ou ses prestataires) pendant la durée complète des visites et lors des déplacements dans la salle de restauration
- Désinfection régulière des mains par l'utilisation de gel hydro alcoolique
- Respect de la distanciation sociale pendant la durée totale du séjour

Art.24 bis - CIRCONSTANCES SANITAIRES EXCEPTIONNELLES ANNULATION OU REPORT DES PRESTATIONS

L'Office de Tourisme Creil Sud Oise ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'annulation d'une ou plusieurs prestations au titre de ces circonstances sanitaires exceptionnelles et proposera au client un report des prestations réservées. Les sommes versées pourront alors faire l'objet d'un avoir. Dans le cas du non-report des prestations annulées, le client pourra demander le remboursement des sommes versées sans pour autant prétendre au paiement d'une indemnité.

DES GOURMANDISES 100% HAUTS-DE-FRANCE

Avant ou après votre visite, une **boutique 100% Hauts-de-France est à découvrir à l'Office de Tourisme.**

Nous vous proposons une sélection de produits régionaux labellisés, sans oublier les cartes postales et souvenirs: bijoux, livres...

Profitez-en pour visiter les **nouveaux locaux de l'Office de Tourisme !**



6 avenue Jules Uhry à Creil

Lundi de 13h30 à 17h et du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accessible aux personnes à mobilité réduite

OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE

> **60100 CREIL**
6 rue Jules Uhry
au 03 75 19 01 70

Service groupes

Brigitte Pawly
03 75 19 01 75

brigitte@creilsudoise-tourisme.fr

www.creilsudoise-tourisme.fr

CONNECTÉ ? Nous aussi : Creil Sud Oise Tourisme
Partagez vos photos #explorecreilsudoise



OT CSO EPIC / ASSURANCE : SMACL ASSURANCES N° CONTRAT 286495 / G RUE SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT 0549325656 / SIRET : 83421278900046 R.C.S COMPIÈGNE / CODE APE : 7990Z / N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 64834212789 / N° D'IMMATRICULATION : IM060180001 / GARANTIE FINANCIÈRE : APST 15 AVENUE CARNOT 75017 PARIS / SIÈGE SOCIAL : 6 AVENUE JULES UHRY 60100 CREIL

Conception graphique : Creil Sud Oise Tourisme / Ne pas jeter sur la voie publique / Photos non contractuelles / Edition 2025 / Nombre d'exemplaires : 800 / réf 2024/1

